

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU DEPARTEMENT DES VOSGES PORTANT SUR
L'ANNEE 2014.**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des VOSGES est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : Les dépôts de dossiers ont fait l'objet d'une érosion de -0,35% d'un an à l'autre en dépit d'une hausse du flux des redépôts de +2.48% (sur 9 mois), dans le cadre par ailleurs d'une saisonnalité habituelle, les volumes les plus importants étant enregistrés au printemps, au début de l'été et enfin à la rentrée. En Lorraine, en revanche, les dépôts ont augmenté de +5.23% et pour la France entière, la progression s'est établie à +3.49% sur un an. En conséquence, après plusieurs années de croissance atypique, au regard des références tant régionales que nationales, lesquelles reculaient au cours de ces périodes, dans les Vosges en 2014, la tendance s'est inversée de façon toute aussi particulière, à la faveur peut-être d'une moindre dégradation de l'activité économique qui s'est traduite par un repli sensible sur un an des licenciements. En conséquence, les dépôts de dossiers dans les Vosges représentent 21.9% des déclarations de surendettement déposées en Lorraine, pour rejoindre un rythme proche de celui observé en 2012 à raison de 52 dossiers/10.000 habitants.

Recevabilité et orientation : 1.942 dossiers ont été soumis à la commission pour recevabilité contre 1.849 dossiers l'an passé. Après examen, 1.781 dossiers ont été reconnus éligibles soit plus de 91,7% des demandes, soit 2 points de plus qu'en 2013. À l'issue des débats :
-1.011 dossiers ont été par ailleurs orientés vers une instruction amiable, soit près de 56.8% des affaires.
-785 dossiers, dont 0.6% assortis d'une liquidation judiciaire, ont été dirigés vers la procédure de rétablissement personnel (PRP) qui ouvre pour l'essentiel la voie à l'effacement des dettes prononcé par le magistrat compétent.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes : 18,32% des affaires traitées, contre près de 27% en 2013, se sont soldées par un plan de réaménagement des dettes, soit un niveau supérieur aux références tant régionales que nationales. Pour autant, les négociations nous ont conduits une nouvelle fois au total à valider nettement moins de plans que l'an passé du fait probablement de la dégradation des capacités de remboursement. Par ailleurs, plus de 35,6% des dossiers, contre 33,5% en Lorraine, ont été orientés vers une PRP avec ou sans liquidation judiciaire. Parallèlement, pour près de 28% des dossiers contre 36% dans la région, la commission a recommandé ou imposé des mesures de réaménagement dont plus de 15% sans négociation préalable, conformément aux dispositions de la loi de régulation bancaire du 26 juillet 2013.

Mesures pérennes et mesures provisoires : La recherche de mesures pérennes, en raison de situations souvent particulièrement obérées, s'est traduite en 2014 dans le département par des recommandations d'effacement total de dettes, à nouveau, en hausse sensible sur un an, de sorte qu'elles représentent désormais plus de 35% des dossiers traités (soit 6 points au-delà de la référence nationale). Dans ces conditions, le taux de solutions pérennes qui comprend également la part des plans conventionnels s'établit à plus de 79,05% des dossiers traités pour à peine 74,70% en Lorraine et 72,87% au plan national.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Prise de contact avec un nouveau magistrat. À noter également des échanges réguliers téléphoniques dans le cadre de traitement de dossiers individuels ainsi que la formation in situ au sein du secrétariat de 3 greffiers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Mise à disposition d'informations concernant des familles en cours de procédure de surendettement au bénéfice des 3 CCAPEX du département (Épinal : 12 séances ; Saint-Dié : 7 séances ; Neufchâteau : 4 séances).
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 81</i>	4 sessions de formations des travailleurs sociaux du Conseil Général des Vosges réalisées au T3-2014 sur Saint-Dié, Épinal et Remiremont. Par ailleurs, un membre de la commission, représentant le domaine de l'économie sociale et familiale, a bénéficié également un passage d'un jour en immersion au secrétariat.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		En 2014, après une action réalisée fin 2013, un contact a été pris au T4-2014 pour mettre en place une nouvelle séance laquelle devrait se dérouler au T1- 2015.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 54</i>	2 associations, les restaurants du cœur et Crésus Vosges, ont bénéficié d'une séance de formation ou d'actualisation des connaissances concernant le dispositif législatif portant en particulier sur les nouvelles dispositions introduites par la loi de régulation bancaire n° 2013-672 du 26 juillet 2013.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Plusieurs offres de services ont été réalisées, sans succès, hormis au bénéfice de banquiers de la place lesquels ont été informés à l'occasion d'une séance des conséquences de la loi de régulation bancaire n° 2013-672 du 26/07/13.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Animation au T1-2014 d'une séance de formation concernant la procédure de surendettement au bénéfice d'une classe de BTS « action sociale » du Lycée Lopicque d'Épinal. L'association des maires a une nouvelle fois été rencontrée en 2014 pour échanger sur les conditions d'une intervention à mettre en œuvre au profit des élus du département dans un avenir proche.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait en particulier à évoquer des aspects techniques de la procédure, les statistiques d'activité et les éventuelles difficultés à traiter.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. À ce titre, aucune évolution n'est intervenue dans les relations avec les CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : En 2014, des échanges en amont des réunions ont été réalisés systématiquement pour fournir les éléments d'informations à notre disposition sur les dossiers des familles inscrits aux ordres du jour.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux : 3 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat en immersion au profit de 4 travailleurs sociaux ou intervenants du Tribunal d'Instance d'Épinal.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

1. Traitement des dettes hors plan.
2. Importance du formalisme et complexité de la procédure qui occasionnent des non respects de plan de la part de certains débiteurs par incompréhension.
3. Débiteurs injoignables suite à changement de domicile non communiqué ou numéro de téléphone absent de leur dossier ou ligne téléphonique coupée en raison du non-paiement de leur mensualité.
4. Recours à l'égard des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) intégrant des mesures d'effacement.
5. Usage de la procédure MIRI (mesures imposées ou recommandées immédiates) bridée du fait de l'importance de dossiers contenant un bien immobilier (supérieur à la moyenne nationale).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

1. Collecte de l'ensemble des pièces indispensables à la constitution des dossiers parfois compliquée dans la mesure où les demandeurs ne disposent pas toujours des justificatifs, en particulier, de leurs dettes.
2. Difficultés d'apprécier le niveau de la capacité de remboursement lorsque les ressources des débiteurs sont de nature précaire ou fluctuante (alternance de période d'intérim-chômage, longue maladie...).
3. Mauvaise compréhension de la part des débiteurs des plans de réaménagement lorsqu'ils ont été validés ou de la date de mise en application effective des remboursements.
4. En dépit de l'engagement des débiteurs et des délais accordés les dispositions prévues au plan difficiles à respecter (ex : vente d'un bien immobilier en raison du manque de dynamisme du marché).
5. Situation souvent instable des bénéficiaires de la procédure nécessitant des réexamens fréquents de leur dossier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

1. Non-respect de la procédure de surendettement par un bailleur qui a tendance à exiger de ses locataires le remboursement (par eux ou un proche) d'une dette effacée par une PRP pour l'obtention d'un nouveau logement. Un rappel de la loi ALUR du 24 mars 2014 a dû être opéré par le secrétariat en août 2014 auprès de l'organisme concerné.
2. Recours fréquents formulés par les bailleurs privés lors d'orientations en PRP et systématiques par un fournisseur d'eau.
3. Contrepropositions formulées en nombre par un réseau bancaire.
4. Difficultés d'acheminement de plis émis par la commission au profit de quelques grands opérateurs non bancaires qui refusent notamment ses courriers.
5. Certains créanciers peuvent être amenés à bloquer le processus d'instruction de dossiers en vue de conduire à leur caducité de sorte qu'une ré étude des affaires en cause doit être opérée.

Date : 11 février 2015

Secrétaire de la Commission



JB. Dubois
Directeur départemental
de la Banque de France

Président de la Commission



Gilbert PAYET
Préfet des Vosges

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014

	Année 2014 Vosges	Année 2013 Vosges	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1.970	1.977	-0,35
Dont proportion de redépôts (en %)• sur 9 mois	47,25%	44,77%	+2.48
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)• sur 9 mois	4,63%		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1.942	1.849	+5,03
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1.781	1.643	+8,4
- Dossiers irrecevables (A)	213	238	-10,5
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1.789	1.694	+5,61
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	778	725	+7,31
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1.011	969	+4,33
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	785	733	+7,09
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	780	718	+8,64
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	5	15	-66,67
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	1.021	890	+14,7
- Plans conventionnels conclus	404	567	-28,75
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement• sur 9 mois	169		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	53		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	617	323	91,02
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	347	0	
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	206	69	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	170	247	-31,17
Autres sorties (E)	16	19	-15,79
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	2.205	2.127	+3,67
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	18	31	-41,94
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	972	941	+3.29

Structure de décision de la commission

	Données commission des Vosges	Données région Lorraine	Données nationales³
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	13,47%	11,33%	11,66%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	35,69%	33,51%	29,61%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	18,32%	14,78%	15,91%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12,24%	17,40%	17,34%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	15,74%	18,81%	20,96%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,54%	4,17%	4,53%
Taux de solutions pérennes [*] <small>* sur 9 mois</small>	79,05%	74,70%	72,87%

³ France métropole et hors métropole

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2014 – données de la commission

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	56.088	1.545	7.068	81,60	36.303	86,80	4,57
Dettes immobilières	27.257	308	592	39,66	88.497	17,30	1,92
Dettes à la consommation	27.869	1.376	5.373	40,55	20.253	77,30	3,90
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0.962 ND	900 ND	1.103 ND	1,40 ND	1.069 ND	50,56 ND	1,23 ND
Dettes de charges courantes	6.400	1.438	6.242	9,31	4.451	80,79	4,34
Autres dettes	6.245	1.053	2.535	9,09	5.930	59,16	2,41
Endettement global	68.734	1.780	15.845	100	38.615	100	8,90

Année 2014 – données de la région Lorraine

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	262.137	7.176	34.243	79,70	36.530	89,02	4,77
Dettes immobilières	117.928	1.240	2.346	35,86	95.103	15,38	1,89
Dettes à la consommation	138.679	6.427	26.457	42,17	21.577	79,73	4,12
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	5.530 ND	4.303 ND	5.440 ND	1,68 ND	1.285 ND	53,38 ND	1,26 ND
Dettes de charges courantes	34.155	6.569	28.772	10,39	5.199	81,49	4,38
Autres dettes	32.598	4.574	11.004	9,91	7.126	56,74	2,41
Endettement global	328.890	8.061	74.019	100	40.800	100	9,18